

RESSOURCE ACSSQ

Veille réglementaire en SST

Méthode pour suivre l'évolution des exigences et maintenir vos pratiques à jour.

La réglementation en santé-sécurité évolue. Une veille structurée permet d'anticiper les changements, d'ajuster vos procédures et de démontrer votre diligence. Cette fiche propose une approche générale; elle ne constitue pas un avis juridique.

Pourquoi faire de la veille

- Rester conforme aux exigences applicables.
- Anticiper les impacts sur vos méthodes de travail.
- Renforcer la crédibilité et la diligence de l'organisation.

Sources à consulter

- Publications officielles de la CNESST.
- Textes de loi et règlements applicables au secteur de la construction.
- Communications des associations sectorielles et ordres professionnels.
- Bulletins, guides et alertes spécialisés.

Organiser sa veille

- Désigner une personne responsable du suivi.
- Définir une fréquence de révision (par exemple trimestrielle).
- Consigner les changements pertinents et leurs impacts.
- Communiquer les mises à jour aux équipes concernées.

Transformer la veille en action

Une veille n'a de valeur que si elle se traduit par des ajustements concrets : révision des procédures, formation, mise à jour des plans de prévention et vérification sur le terrain.

Document de référence général produit par l'ACSSQ à titre informatif. Il ne remplace pas les textes réglementaires en vigueur ni un avis professionnel. Vérifiez toujours les exigences applicables auprès des sources officielles, notamment la CNESST.